



Che facciamo?

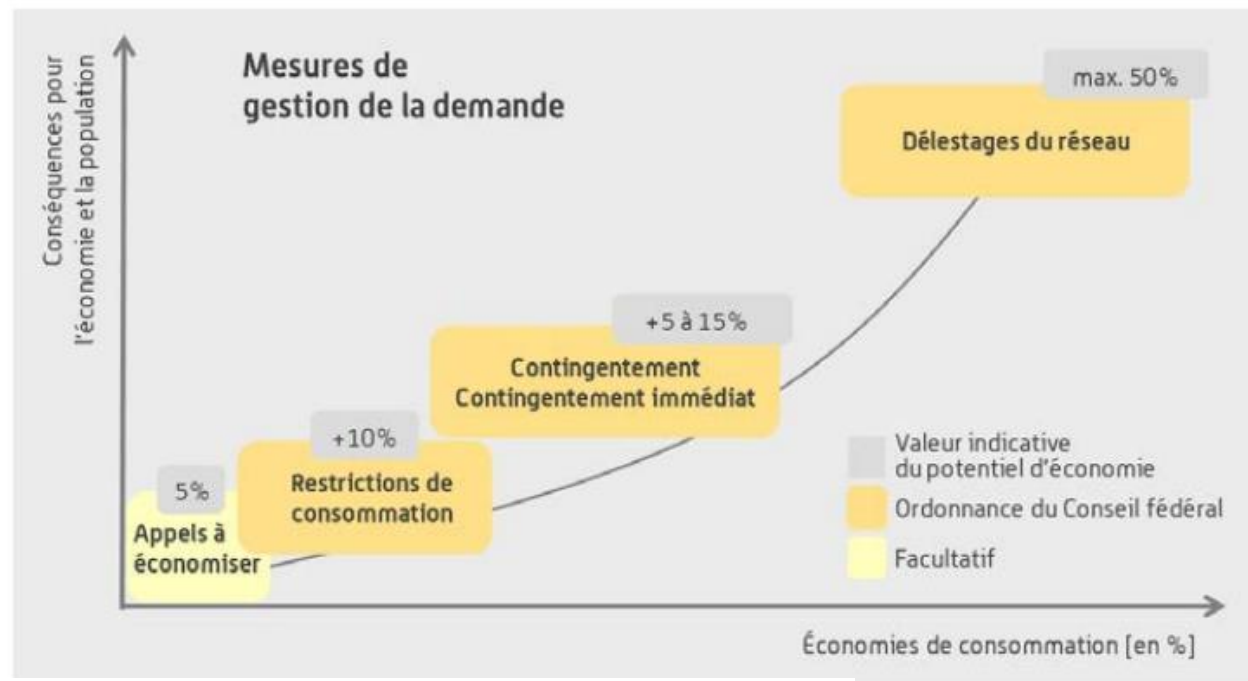
12 dicembre 2022

On va parler de...

1. OSTRAL et VSA
2. CDACD (Consorzio Depurazione Acque Chiasso e Dintorni)
3. Répétition générale
4. CDACD et OSTRAL
5. Conclusion



OSTRAL et VSA



- **Appels à économiser l'électricité:** ils s'adressent à la population, sont applicables sans qu'une ordonnance sur la gestion de l'électricité soit édictée, et leur respect est facultatif.

Les mesures suivantes présupposent qu'une ordonnance sur la gestion de l'électricité soit mise en vigueur:

- **Restrictions de consommation:** elles interdisent les appareils et dispositifs énergivores qui ne sont pas absolument nécessaires, tels que les éclairages à but publicitaire, les escaliers roulants ou les chauffages de confort à l'extérieur.
- **Contingement immédiat et contingentement:** tous les gros consommateurs sont obligés d'économiser une certaine quantité d'électricité. Sont considérés comme des gros consommateurs les clients électricité dont la consommation annuelle dépasse 100 000 kWh (conformément à l'art. 11 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité).



Pénurie d'électricité – informations et recommandations pour les exploitants de STEP

Cette fiche d'information fait le point sur les connaissances actuelles du VSA et sera actualisée en cas de nouvelles avancées. Nous recommandons de consulter régulièrement le site web du VSA. Les suggestions sont les bienvenues.

L'essentiel en bref

- En cas de pénurie d'électricité, il faut réduire la consommation. Quatre phases doivent alors être distinguées : les appels à économiser, les restrictions de consommation, le contingentement pour gros consommateurs et les délestages cycliques du réseau. Ces phases sont décrétées par le Conseil fédéral.
- Lors d'une pénurie d'électricité, il peut être exigé des gros consommateurs qu'ils réduisent leur consommation de courant d'une certaine quantité (« contingentement »). Près de la moitié des STEP suisses sont des gros consommateurs et peuvent donc en principe être concernées par un contingentement.
- Dans la plupart des STEP, le potentiel d'économie d'électricité est faible : des économies plus importantes conduisent à une réduction du rendement d'épuration et donc à une pollution du milieu récepteur. Le VSA s'efforce d'attirer l'attention des services compétents sur cette problématique afin de permettre d'assurer le fonctionnement des STEP.
- Malgré tout, les exploitants de STEP sont invités à identifier les potentiels d'économie d'électricité (à court terme) et à les mettre en œuvre si nécessaire.
- Les STEP ne sont pas touchées par les délestages cycliques si cela est possible au niveau technique. Les exploitants de STEP devraient rapidement clarifier auprès de leur gestionnaire du réseau électrique si les STEP ainsi que les ouvrages spéciaux dans le bassin versant (p. ex. les stations de pompage) peuvent être alimentés sans interruption pendant cette phase.

Contexte de la pénurie d'électricité

Dans le cadre de l'analyse nationale de risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse » (Office fédéral de la protection de la population OFPP, novembre 2020), les pénuries d'électricité, les pandémies et les coupures de la téléphonie mobile sont mentionnées comme étant des risques majeurs. Ces trois dangers présentent un fort potentiel de dommages tout en ayant une probabilité de survenance relativement élevée.

Les raisons pouvant mener à une pénurie d'électricité de longue durée sont par exemple les périodes de faibles précipitations et donc de basses quantités d'eau dans les lacs de retenue. Des limitations temporaires des possibilités d'importation d'électricité sont également imaginables à l'avenir, suite à la perte d'importantes capacités de production à l'étranger. [1]

Acteurs et déroulement d'une pénurie d'électricité

Une pénurie d'électricité est considérée comme une « pénurie grave » au sens de l'art. 102 de la Constitution fédérale. La Confédération est alors responsable de la préparation et de la mise en œuvre de mesures visant à assurer l'approvisionnement de la Suisse en biens de première nécessité

L'essentiel en bref

- En cas de pénurie d'électricité, il faut réduire la consommation. Quatre phases doivent alors être distinguées : les appels à économiser, les restrictions de consommation, le contingentement pour gros consommateurs et les délestages cycliques du réseau. Ces phases sont décrétées par le Conseil fédéral.
- Lors d'une pénurie d'électricité, il peut être exigé des gros consommateurs qu'ils réduisent leur consommation de courant d'une certaine quantité (« contingentement »). Près de la moitié des STEP suisses sont des gros consommateurs et peuvent donc en principe être concernées par un contingentement.
- Dans la plupart des STEP, le potentiel d'économie d'électricité est faible : des économies plus importantes conduisent à une réduction du rendement d'épuration et donc à une pollution du milieu récepteur. Le VSA s'efforce d'attirer l'attention des services compétents sur cette problématique afin de permettre d'assurer le fonctionnement des STEP.
- Malgré tout, les exploitants de STEP sont invités à identifier les potentiels d'économie d'électricité (à court terme) et à les mettre en œuvre si nécessaire.
- Les STEP ne sont pas touchées par les délestages cycliques si cela est possible au niveau technique. Les exploitants de STEP devraient rapidement clarifier auprès de leur gestionnaire du réseau électrique si les STEP ainsi que les ouvrages spéciaux dans le bassin versant (p. ex. les stations de pompage) peuvent être alimentés sans interruption pendant cette phase.

OSTRAL et VSA

OSTRAL

OSTRAL est l'organisme chargé de l'Approvisionnement d'électricité sur le territoire communal.

Posta in arrivo - s.airaghi@cdacd.ch - Outlook


ostr.ch/fr

OSTRAL

OSTRAL est l'organisme chargé de l'Approvisionnement d'électricité sur le territoire communal.

FR


Wichtige Vernehmlassung



**MUSTERSTELLUNGNAHME FÜR DIE BRANCHE
MASSNAHMEN FÜR DEN FALL EINER
STROMMANGELLAGE**

Nach einer kurzen Vernehmlassung stellen wir Ihnen unsere «Muster-Stellungnahme zu Strommangellage» zur Verfügung. Es ist uns wichtig, dass unsere Branche möglichst viele Stellungnahmen einreicht, denn Kontingentierung und auch Sofortkontingentierung führen bei ARA unweigerlich zu Einbussen bei der Reinigungsleistung und damit potenziell zu einer Verletzung der Vorgaben aus der Gewässerschutzgesetzgebung. Wir bitten alle Gemeinden, Kantone und ARA-Betreiber, unser Anliegen zu unterstützen und unsere Argumentation ebenfalls dem Bund einzureichen. Eingabeschluss beim BWL ist der 14. Dezember.

» [VSA-Musterstellungnahme Deutsch](#)



**AKTUELLES AUS DEM CC «GEWÄSSER»
Herausforderung Hitze und Trockenheit angehen**

Das Jahr 2022, ein weiteres Rekordjahr bezüglich Hitze und Trockenheit bringt neue Herausforderungen für die Gewässer

Fare clic su una foto per visualizzare messaggi di posta elettronica e aggiornamenti dei social network recenti.

CONNESSO 100%



Esercizio 2020

Dati generali

Personale impiegato:	6.5
No. comuni allacciati:	8
No. abitanti allacciati:	26'638
Superficie impianto:	6'500 m ²
Rete fognaria consortile:	50 km
Bacini di chiarificazione:	8
Stazioni di pompaggio:	8
Stazioni di sollevamento:	2

Dati principali di funzionamento

Volume di acque trattate:	5'322'590 m ³
Dimensionamento impianto:	36'000 AE
Carico medio (COD):	32'870 AE
Carico medio (idraulico):	41'498 AE
Fanghi smaltiti:	1'421 t/a

Répétition générale 2019



Répétition général 2019

Se qui va se passer...

- Travaux d'entretien sur le réseau électrique
- Blackout prévu, été 2019
 - 2 nuits, 8 heures
 - 4 Communes
- Le blackout concerne:
 - La STEP de Chiasso
 - 2 stations de relèvement

Quelque questions à se poser...

- C'est possible d'installer une génératrice a la STEP?
- Les stations de relèvement peuvent rester sans courant?
- On peut pas téléphoner!
 - comment faire pour communiquer?
 - les signaux d'alerte?
 - si on doit alerter les secours?
- Qui va travailler pendant la journée e qui va travailler pendant la nuit?



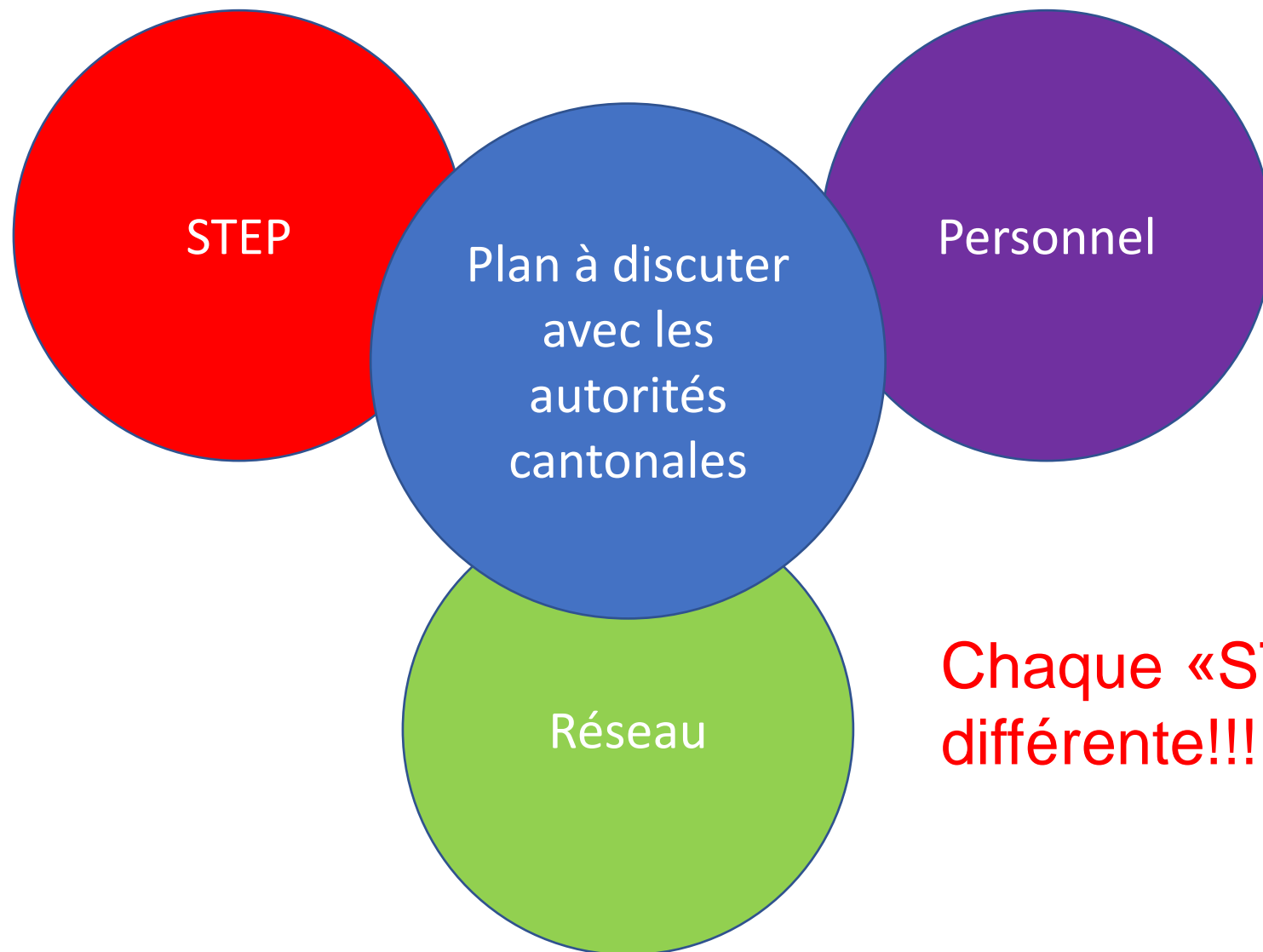
Répétition générale



- Génératrice de 400 kVA pour la STEP
- Générateurs de 6 kVA et 15 kVA pour les stations de relèvement
- Swisscom garantie 8 heures d'autonomie pour la téléphonie mobile

Il a fonctionné très bien mais....

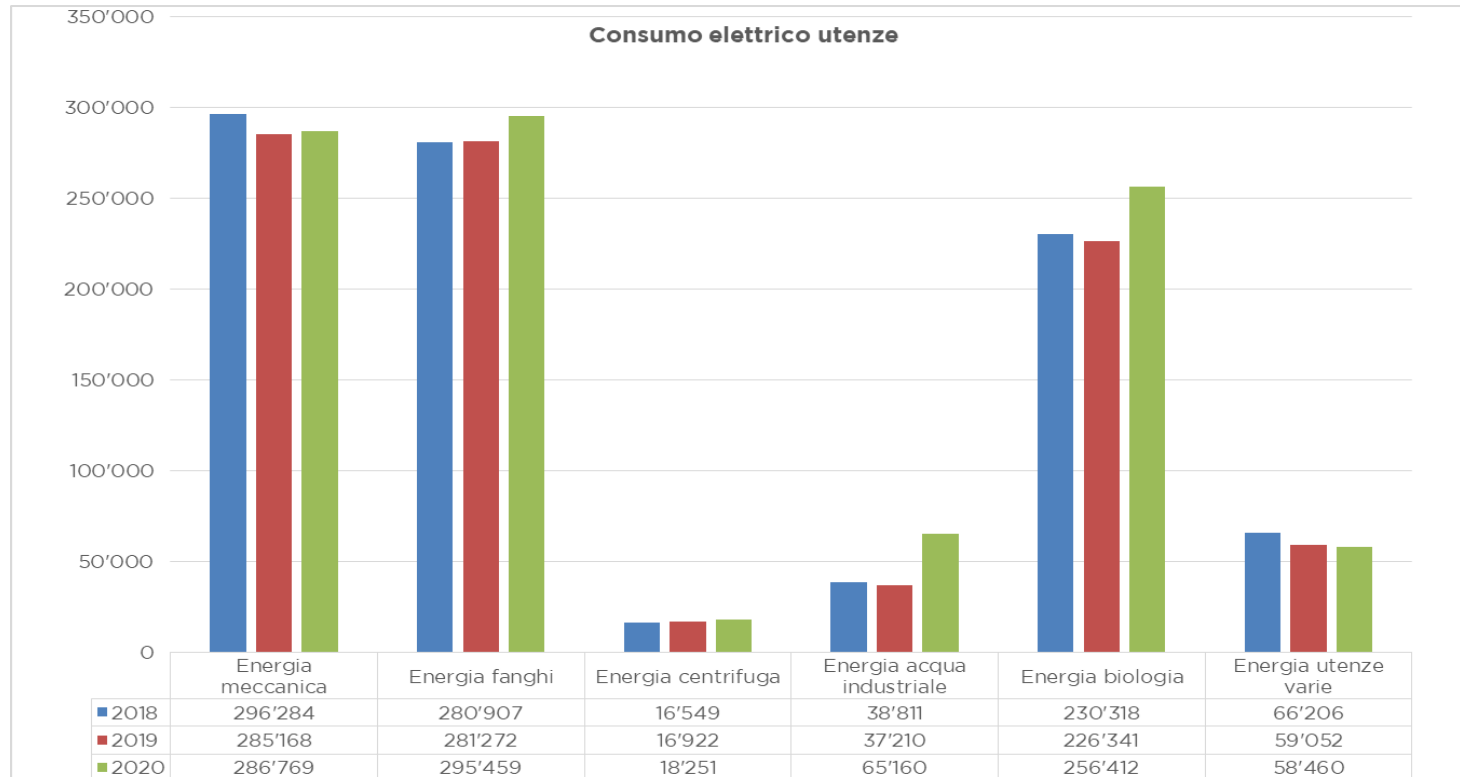
CDACD et OSTRAL



Chaque «STEP» est
différente!!!!!!!!!!!!!!



Analyse de la STEP



CDACD et OSTRAL

Mesures d'économies à court terme sans effet sur l'environnement

Ces mesures peuvent être mises en œuvre à titre préventif.

- Réduire l'éclairage
- Arrêter/faire fonctionner par intermittence les ventilations non liées à la sécurité
- Exploiter les groupes (pompes/soufflantes) à leur point de fonctionnement optimal
- Mettre hors service les installations de traitement de l'air (recommandé seulement à partir du contingentement)

- **Liste de ce que on peut réduire/éteindre avec puissance installée**
- **Optimisation (software)**



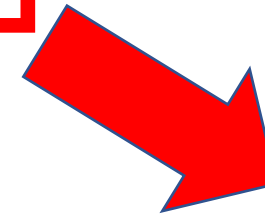
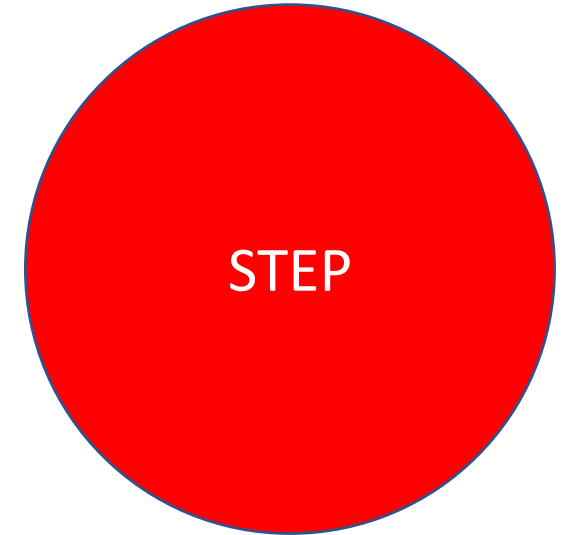
CDACD et OSTRAL

Mesures d'économies à court terme avec effets sur l'environnement

Les mesures suivantes ne doivent être considérées qu'en cas de contingentement, car elles impactent le rendement d'épuration, voire risquent de mener à des dépassements des valeurs limites dans les eaux déversées. Elles ne doivent être mises en œuvre que si les ordonnances correspondantes sur la gestion de l'électricité ont été publiées. Dans tous les cas, elles doivent être prises en accord avec l'autorité cantonale.

- Arrêter les étapes d'élimination des micropolluants
- Mettre la filtration temporairement hors service (en fonction du procédé, de l'évacuation des boues, ...), à condition que la qualité de l'entrée dans le filtre le permette
- Augmenter la production d'électricité (avec un CCF, éventuellement des groupes électrogènes de secours, selon la disponibilité de carburant, fonctionnement en îlot/en parallèle. Concernant les prescriptions de l'OPair, les restrictions de temps de fonctionnement des groupes électrogènes de secours seront éventuellement levées en cas de pénurie)
- Réduire le débit maximal en temps de pluie (si le rapport Q_{max} sur Q_{TS} est très élevé)
- Arrêter l'aération des bassins à boues activées pendant les phases en faible charge
- Dans le cas d'installations à plusieurs voies : mettre quelques voies hors service pendant les phases en faible charge ou par temps sec.

- Liste de ce que on peut réduire/éteindre



**Autorisation
Cantonale!!!!**

CDACD et OSTRAL

Délestages des réseaux

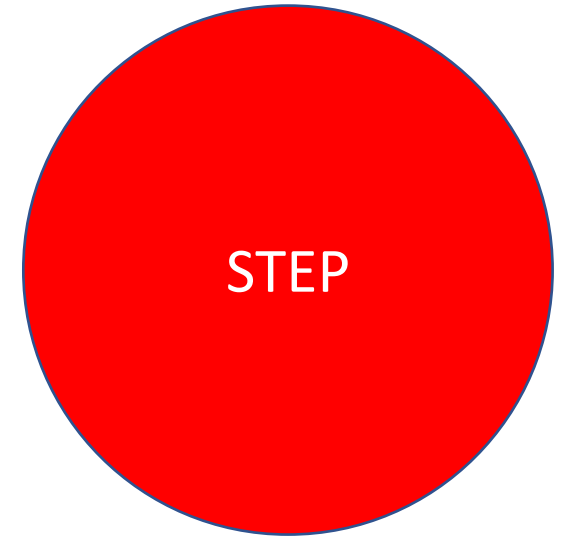
Si les mesures de contingentement ne suffisent pas, des délestages cycliques sont inévitables. Des portions d'un réseau d'approvisionnement sont alors coupées par intermittence (p. ex. 8 h d'approvisionnement, 4 h de coupure). Selon les informations actuelles d'OSTRAL, **en tant que consommateurs importants pour l'approvisionnement, les STEP ne sont PAS concernées par ces délestages, pour autant que cela soit techniquement réalisable.**

Toutefois, on peut supposer que les stations de pompage dans le bassin versant seront touchées par ces coupures. Cela doit être tiré au clair au cas par cas avec le gestionnaire local du réseau électrique. Ces derniers disposent depuis des années de plans de délestage correspondants.

- **Contactez le réseau d'électricité!!!!!!!**
- **Vérifiez si <c'est techniquement réalisable>**
- **Communiquez avec les autorités cantonales**

Mais aussi important:

- **Vérifiez l'ASI**
- **Vérifiez les batteries de l'API**
- **Achetez des pièces de rechange pour les composants électriques critiques.**



CDACD et OSTRAL

CDA,
CD Consorzio Depurazione Acque,
Chiasso e Dintorni

La nostra rete

- Comuni Consorziati

- Perimetro Consortile

- IDA (Impianto Depurazione Acque)

- Breggia

- ▲ Camera di chiarificazione, pompaggio o sollevamento

- Collettore Consortile



Spinée (Camera di chiarificazione)



Resega (Stazione di sollevamento)



Resega (Stazione di sollevamento)



Al Roccolo (Stazione di pompaggio)



Al Roccolo (Stazione di pompaggio)



Raggio (Stazione di sollevamento)



CDACD et OSTRAL

- Identifier les stations de pompage de réseau si elles seront nécessaires (refoulement/décharge, recharger les batteries) et informer l'autorité cantonale

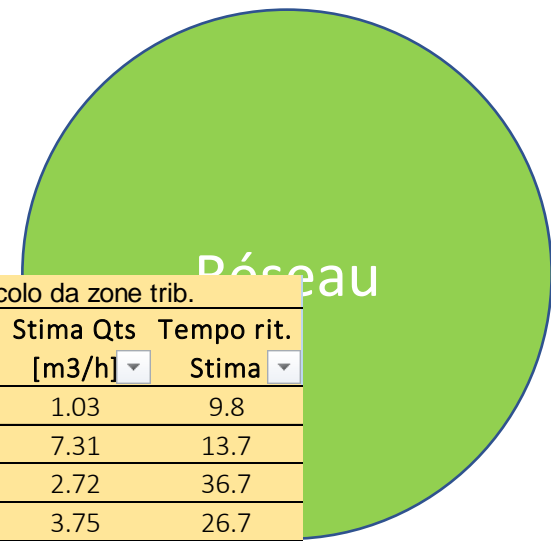


Camera	Sigla
Al Ponte	CAS
Al Roccolo	COL
Bruzella	BRU
Cabbio	CAB
Campora	CAM
Caneggio (**)	CAN
Casima	CSM
Muggio	MUG
Raggio	RAG
Resega	RES

Camera	Comune	Stazione	Capacità (m³)	Puissance (kW)	AE	Stima Qts [m³/h]	Tempo rit. Stima
Muggio	Breggia	Stazione di pompaggio	100	11 kW	439	4.21	23.8
Raggio	Chiasso	Stazione di sollevamento	120	5.5 kW	5050	48.40	2.5
Resega	Chiasso	Stazione di sollevamento	10	5.5 kW	8329	79.82	0.1

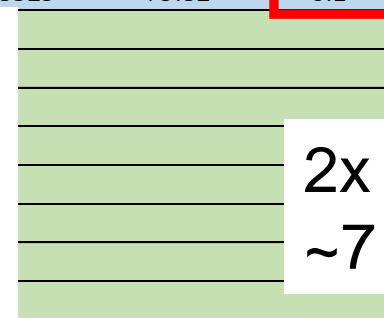
Calcolo da zone trib.

AE	Stima Qts [m³/h]	Tempo rit. Stima
107	1.03	9.8
763	7.31	13.7
284	2.72	36.7
391	3.75	26.7
336	3.22	31.1
785	7.52	19.9
116	1.11	9.0
439	4.21	23.8
5050	48.40	2.5
8329	79.82	0.1



Mais aussi important:

- Vérifier l'ASI
- Vérifier les batteries de l'API
- Acheter des pièces de rechange pour les composants électriques critiques.



2x générateur de ~7 kW

CDACD et OSTRAL

Contingementement

- Instruction du personnel

Délestages des réseaux

- Plan de travail
 - Qui travaille et quand? Nuit/jour
 - Réduction au minimum des manutentions pendant la journée
- Définition des devoirs tâches?



Personnel

RESPONSABLE ET PERSONNE DE CONTACT !!!!!!!
Partager le plan avec le personnel

Conclusion

Ne pas oublier:

- STEP/Réseau/Personnel
- Chaque STEP est différente!!!!

Préparer un plan d'intervention

- Selon les indications VSA
- Le partager avec les autorités cantonales
- **Pour les mesures qui influencent la qualité des eux -> le canton doit les approuver!!!!**



GRAZIE PER L'ATTENZIONE

CDA,

CD

Consorzio Depurazione Acque,
Chiasso e Dintorni

segreteria@cdacd.ch

www.cdacd.ch